CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 décembre 2020 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse – COZ Loïc - FINAND Françoise (procuration de DEZARNAUD Sylvie) - BRUCHON Dominique - SEIGLE Philippe – LAMBERT Corine - CAIZERGUES Claire – ANTUNES Nathalie - DELUCHI Franck (procuration de ARMANDO Pierre-Louis) – POIPY Lionel – PINGET Marie-Claude – ROUZIER Frédéric

Absents (excusés) : ARMANDO Pierre-Louis - DEZARNAUD Sylvie

Secrétaire de séance : COZ Loïc

POINT N°1 : DECISION DE SEANCE A HUIS CLOS

Vu l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, et sur proposition du Maire,
Considérant que la salle de la mairie ne permet pas l'application des mesures de distanciation prescrites dans le cadre de la gestion de la pandémie du COVID 19 , et ne permet pas d'accueillir le public en nombre,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que la séance du conseil municipal se tiendra à huis clos

POINT N°2 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

- Clôture

Parcelle concernée : section AC N°370
274, route du stade
L'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable à cette demande, assorti de recommandations et observations concernant la clôture et le portail

- Ravalement de façades avec isolation extérieure et pose de volets roulants

Parcelle concernée : section AI N°197
556, chemin de Barbarin
L'architecte des bâtiments de France a donné un avis favorable à cette demande, assorti de recommandations et observations concernant la finition de l'enduit et la dissimulation des coffres des volets roulants.

2° Demande de permis d'aménager

- Création d'un lot à bâtir

Parcelle concernée : section AD N°174

Route de Pisieu – le croton
Cette demande est transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

3° Demande de permis de construire

- Maison individuelle

Parcelle concernée : section AH N°323p
685, chemin de Gambaloup
Cette demande est transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

4° Déclaration d'intention d'aliéner

- Parcelles concernées : section AM 532

780, rue du loup
La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption

- Parcelles concernées : section AE 243

19, impasse les terrasses des primarets La commune n'est pas intéressée par ces parcelles et ne demandera pas à la communauté de communes d'exercer son droit de préemption

POINT N°3 : VOIRIE

1° Lotissements de la Perlande et du Colombier

- Il est décidé de lancer la procédure nécessaire à l'intégration de la voirie de ces deux lotissements dans la voirie communale.

2° Syndicat de voirie

- Les travaux de goudronnage et d'élagage ont été réalisés par le syndicat avec le concours du personnel communal.
- Il est décidé de vendre un matériel devenu obsolète.
- La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône n'assurera plus la fauche et l'élagage sur les voiries intercommunales suite à l'harmonisation des compétences. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres qui regrouperait l'ensemble des 6 communes adhérentes du syndicat, et concernerait ce type de travaux. Un groupe de travail doit s'occuper de cette réflexion.

3° Comptage de véhicules

- La communauté de communes a installé un système de comptage des véhicules près du cimetière de Revel.

POINT N°4 : PERSONNEL COMMUNAL

1° Rapport d'activité du service technique 2020

- M. COZ présente le rapport d'activité du service technique 2020. Ce document a été conçu pour analyser la répartition des interventions des agents (atelier, bâtiments, espaces verts, dégradations, voirie, salubrité, administration, etc…). Un suivi par année est également établi et permet d'étudier les postes principaux et leur évolution. Il permet aussi de voir l'incidence des interventions extérieures de l'entreprise qui entretient certains espaces verts depuis 2 ans.

POINT N°5 : RESEAUX

1° Enfouissement des réseaux au bourg de Tourdan

- L'entreprise SOBECA attend le feu vert d'ENEDIS pour permuter le réseau d'électricité de l'aérien à l'enterré.

2° Réseau orange

- De nombreux problèmes de connexion et de coupures ont été signalés ces derniers temps. Le service collectivités a été interpellé pour y remédier rapidement.

3° Compteurs linky

- Une entreprise installe actuellement les compteurs linky. Elle est mandatée par ENEDIS pour ce travail. Dans le cadre de sa mission, elle doit remettre à chaque propriétaire une information sur l'intervention.

POINT N°6 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

1° Mur mitoyen avec l'enceinte du prieuré

- Suite aux dernières pluies, ce mur en pisé, déjà fragilisé, s'est effondré. Une déclaration sera faite à notre assurance.

2° Bibliothèque

- Le plaquiste est en train d'intervenir.
- L'éclairage est à présent calé avec l'entreprise.

3° Gîte 1

- Le toit doit être fait prochainement.

4° Gîte 2

- Le chantier est arrêté car les huisseries ne sont pas posées.

5° Fouilles archéologiques

- Une subvention de 48.799,42 € a été attribuée à la commune sur les crédits du fonds national de l'archéologie préventive.

POINT N°7 : PATRIMOINE -TOURISME

1° Rencontre avec l'office de tourisme

- Le rendez-vous avec la directrice de l'office de tourisme d'EBER et le Vice-Président chargé du tourisme a permis d'aborder la perspective de la mise en place d'une offre touristique sur Revel-Tourdan (visites guidées avec un guide conférencier, etc…). Ce dossier reste à affiner.

2° Contrat de performance Alpes Isère

- Une demande de subvention a été déposée au titre de ce contrat pour l'accueil touristique dans les gîtes en construction. Une enveloppe est attribuée par secteur,

pour nous Bièvre Valloire. Le dossier déposé par la commune doit être détaillé pour espérer être retenu.

3° Stage en master 2 médiation culturelle

- Mme Laura SIMIAN sera accueillie de mi-janvier à mi-mai dans le cadre d'un stage d'étudiant.

Sa mission sera axée sur les thèmes suivants :

- Etat des lieux des supports de communication
- Mise en place d'une page wikipédia
- Développement de nouveaux supports
- Etat des lieux des sites
- Optimisation des visites par la mise en place d'une offre touristique
- Signalétique commune à tous les bâtiments

POINT N°8 : BIBLIOTHEQUE

- Les fonds de la bibliothèque sont à changer à terme à hauteur de 70 %
- La commune aura besoin d'environ 4000 documents. Une aide financière pourrait être obtenue dans le cadre du plan de relance économique.
- Une réflexion est en cours sur les jours d'ouverture.
- Des formations des bénévoles sont prévues pour l'accueil des scolaires.
- Un travail est aussi prévu pour la mise en place d'un règlement intérieur et d'une charte.

POINT N°9 : COMMUNICATION

1° Pochette du RTI

- Il a été demandé à Mme GRIMALDI, graphiste, qui a fait les panneaux exposés au parc communal, de travailler sur la première page de la pochette du RTI 2021, sur la base de ces affiches.

POINT N°10 : ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE - AGRICULTURE

1° Commission développement durable de la communauté de communes

- M. POIPY a assisté à cette réunion au cours de laquelle ont été exposées les compétences de la commission.

- Gestion des ordures ménagères
- Politique de développement du tri
- Compostage et gestion des déchets verts
- Une réflexion sera aussi menée sur la méthanisation

2° Coupe affouagère

- Une coupe affouagère aura lieu les 18, 19 et 20 février, 26 et 27 février 2021.

POINT N°11 : LOGEMENT

1° Convention avec l'Etat pour les logements rue du bourg vieux

- Cette convention conclue lors de l'aménagement des logements a été dénoncée par la commune chez un notaire.

2° Logement 32, impasse de l'église Notre Dame

- Une réflexion sera menée pour améliorer le chauffage du bâtiment qui n'est pas très performant.

POINT N°12 : MARCHE HEBDOMADAIRE

- Un vendeur de fruits a contacté la commune mais n'a pas pu être joint pour les formalités nécessaires avant sa venue.

POINT N°13 : ECOLE

1° Repas de Noël

- 68 enfants ont participé au repas de Noël concocté par l'équipe d'Elior.

POINT N°14 : DIVERS

1° Plan communal de sauvegarde

- Deux personnes de la sous-préfecture ont présenté à la commune les modalités de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, obligatoire du fait de la situation de la commune dans le nouveau périmètre de sécurité de la centrale nucléaire de St Maurice l'Exil. Un comité de pilotage sera mis en place en début d'année.

Le Maire
Yvan ARGOUD